

La Révolution bleue

Communiqué du 30 octobre 2006

Une inqualifiable agression : M. Sarkozy fait arrêter deux orateurs de la Révolution bleue !

Le samedi 28 octobre 2006 devait se tenir à 15 heures, place du Châtelet à Paris, une manifestation pour commémorer le soulèvement hongrois de 1956 contre le régime communiste.

La Révolution bleue n'était pas organisatrice de cette manifestation et n'avait pas appelé en tant que telle à y participer. Toutefois trois de ses principaux orateurs, Gérard Pince, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq avaient décidé d'y participer à titre personnel.

La manifestation a été interdite le matin même du jour où elle devait se tenir, au motif que la police craignait une contre-manifestation d'extrême gauche et que les troubles en banlieue ne lui permettaient pas de disposer des effectifs suffisants pour assurer la sécurité.

Pourtant, les effectifs de police présents pour faire respecter l'interdiction de la manifestation étaient fort nombreux et auraient largement suffi à la protéger.

Dès leur sortie du métro, vers 14 h 30, place du Châtelet, Gérard Pince, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq ont été abordés, chacun de leur côté, au milieu de la foule par des officiers de police en civil qui, les ayant aussitôt reconnus, les ont informés de l'interdiction de la manifestation et leur ont ordonné de quitter les lieux.

Bien entendu Gérard Pince, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq ont obtempéré. Devant se retrouver avec quelques autres personnes dans une réunion à l'issue de la manifestation, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq se sont placés devant la terrasse d'un café, tentant d'apercevoir leurs amis afin de convenir d'avancer l'heure de leur réunion.

C'est alors qu'un groupe de CRS aux ordres d'un officier de police a traversé la place, s'est dirigé vers eux, les a interpellés au milieu des nombreux passants et leur a indiqué qu'ils étaient placés en garde à vue. Conduits au commissariat du 4^e arrondissement, fouillés, photographiés, soumis à prise d'empreintes et enfermés en cellule, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq n'ont été

libérés qu'à 21 h 30, le parquet ayant renoncé à la qualification d'attroupement ainsi qu'au refus d'obtempérer.

Tels sont les faits. Ils sont graves.

Tout d'abord, il s'agit d'arrestations arbitraires et de séquestrations illégales. Par ailleurs, comment se fait-il que Gérard Pince, Georges Clément et Jean-Christophe Mounicq aient été « ciblés » avec autant de précision par la police ? Leurs visages sont évidemment connus pour figurer sur les photographies des manifestations de la Révolution bleue, mais pourquoi les policiers se sont-ils dirigés sélectivement vers eux et sans la moindre hésitation ? Ils étaient à l'évidence attendus. Pourtant ils n'avaient pas fait connaître publiquement leur intention de participer à cette manifestation. Leurs conversations téléphoniques ont-elles été écoutées par la police, et si oui, avec l'autorisation de quelle autorité judiciaire ?

Et enfin pourquoi ces interpellations totalement injustifiées et abusives ? La réponse est claire. Il ne s'agit en aucun cas d'une initiative policière. Les ordres ne pouvaient venir que du ministère de l'intérieur et très probablement du ministre lui-même.

Le ministre de l'intérieur s'inquiète du retentissement croissant dans l'opinion de l'action de la Révolution bleue et il a cherché à l'intimider.

La Révolution bleue se laissera d'autant moins intimider que ses manifestations se sont toujours déroulées dans l'ordre et le calme, avec le souci de ne pas gêner la population, ce que les autorités de police reconnaissent et apprécient. De plus, la Révolution bleue ne se livre jamais à la moindre violence et elle condamne son usage dans les rapports sociaux.

En réalité, le ministre de l'intérieur n'a agi en cette occasion qu'en sa qualité de candidat à l'élection présidentielle, affolé à l'idée que la Révolution bleue ne réunisse de plus en plus de participants que ne trompent pas la vaine agitation de ce ministre et son incapacité à rétablir l'ordre dans les banlieues.

D'ailleurs les faits parlent d'eux-mêmes : le 28 octobre 2006, le ministre de l'intérieur a fait arrêter, pour leurs idées, deux honnêtes citoyens. Combien d'incendiaires et d'auteurs d'agressions criminelles l'ont-ils été ?